

Cergy, le lundi 31 mai 2021.

Mesdames les Inspectrices,

A quelques jours de l'épreuve de philosophie, une série d'annonces concernant les conditions de corrections nous alerte. La tenue de l'épreuve dans les circonstances que vous connaissez était déjà objet de questionnement : les solutions apportées pour tenter de remédier à la rupture d'égalité dont pâtiront les candidats ne semblent pas y parvenir. A cela s'est ajoutée la question de la nouvelle procédure de correction des copies. Nos échanges au sein de l'équipe de philosophie ont fait émerger des inquiétudes communes, confirmées par le compte-rendu de l'audience de l'APPEP auprès du SIEC. Nous nous permettons de vous les exposer, par ce présent courrier, vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre situation, partagée par l'ensemble de la profession.

Nous nous inquiétons tout d'abord du nombre de copies à corriger en un temps de plus en plus réduit : 160 copies en séries technologiques, 125 en séries générales. Un travail consciencieux réclame entre 20 et 30 minutes par copie. Les jours passant, et les copies s'enchaînant, il nous est de plus en plus difficile de les corriger « à la chaîne ». Non seulement, cette charge de travail est colossale, mais nous n'avons nulle garantie ferme que le nombre de copies annoncées ne sera pas dépassé. Nous tenons à la qualité de notre travail, et ne voulons pas être poussées à la nécessité de le négliger.

Aussi, le SIEC annonce la possibilité de nous envoyer de nouvelles copies supplémentaires en cours de correction. Cela implique pour nous l'impossibilité d'organiser notre travail dans le temps avec efficacité (répartition du nombre de copies par demi-journée, répartition des copies par sujet pour mieux les évaluer chacun entre elles, satisfaction du travail accompli qui encourage le travail à venir, etc.).

Nous déplorons l'imposition brutale de la correction dématérialisée et en ligne, même pour les professeurs pour lesquels il est inconfortable de travailler plusieurs heures d'affilée sur écran. D'une part, nous n'avons jamais été consulté avant un tel bouleversement de notre travail. D'autre part, nous peinons à saisir comment les bénéfices tirés par l'administration peuvent contrebalancer les inconvénients qu'une telle correction représente pour nous.

Non seulement, le travail sur écran engendre une fatigue oculaire non négligeable et médicalement avérée, mais il rend extrêmement difficile et chronophage le feuilletage des copies, leur éventuel reclassement, en fonction des sujets et des notes déjà attribuées. C'est tout un savoir-faire, qui contribue à la bonne et juste évaluation, qui se trouve ainsi remis en question. Comme le savent les professeurs de philosophie, corriger une copie ne consiste pas seulement à lui attribuer une note, mais relève d'un travail de discernement et de jugement qui est empêché par de telles conditions. La qualité de notre travail en pâtira sans nul doute.

Aussi, la correction de copies numérisées nous semble tout à fait inadapté aux conditions de l'épreuve. Il n'est nul besoin de rappeler que les élèves composent de manière manuscrite et que tous n'ont pas une graphie lisible. Ajouter à ces copies une numérisation dont la qualité est incertaine risque fort d'empêcher la lecture de certaines d'entre elles. Dans le lot des copies qu'il nous est demandé de corriger chaque année en vue de préparer la réunion d'entente, il est fréquent que l'une d'entre elles soit à peine lisible.

Surtout, nous déplorons que la correction en ligne rende possible la surveillance permanente de notre travail. L'APPEP mentionne en effet, dans son compte-rendu d'audience, que : « le SIEC reconnaît qu'il pourra savoir quels lots ont été ouverts et corrigés. Il ne se privera pas d'envoyer des rappels aux professeurs qui ne corrigent pas assez vite à son goût et, le cas échéant, à faire appel à l'inspection. » Nous condamnons fermement de telles pratiques, et ne comprenons pas une telle défiance à notre encontre. Comment peut-on envisager une correction sereine et rigoureuse dans de telles conditions ?

Nous nous interrogeons aussi sur l'impact environnemental d'un tel dispositif : des copies en papier produites pour être scannées puis corrigées en ligne en lien permanent avec un serveur informatique, n'est-ce pas de l'ordre de l'aberration écologique ?

Nous ne comprenons pas pourquoi les copies seront mises en ligne à disposition des élèves. Il s'agit d'un examen, et non d'un simple exercice de fin d'année ayant vocation à trouver sa place dans une réflexion

de remédiation. Peut-être faut-il y voir ici combien notre épreuve importe peu, et s'est transformée en une vulgaire mascarade, « totem » d'un baccalauréat sans plus de substance. Plus encore que la dimension symbolique d'un tel procédé, cela expose l'administration à des réclamations injustifiées, d'autant plus prévisibles que les élèves et leur famille savent très précisément le nombre de points qu'il leur manque pour l'obtention du baccalauréat.

Enfin, nous avons appris, toujours par le compte-rendu de l'audience demandée par l'APPEP auprès du SIEC, que : « le lundi 5 juillet, seuls seront convoqués les représentants des sous-jurys, pour constituer un jury départemental pour la délibération finale. N'y participeront que 5 % des correcteurs de l'épreuve de philosophie. (...) Les notes de l'épreuve de philosophie étant enregistrées sur le logiciel Santorin, le jury pourra, le cas échéant, attribuer jusqu'à trois points supplémentaires à une copie, en se passant de l'avis du correcteur, qui, de toute façon, ne sera pas là pour le donner. Le jury n'aura même pas accès aux copies, puisque le logiciel Santorin ne le permet pas ». Outre la multiplication des jurys avec les nouvelles modalités du baccalauréat qui devaient initialement en simplifier le déroulement, nous désapprouvons que de tels jurys puissent se tenir sans nous, modifier les notes de façon tout à fait arbitraire et sans se fonder sur le travail de l'élève, et ce au plus grand mépris de notre travail. Comment donner sens à de telles pratiques, qui jettent une lumière crue sur le fait que ce qui importe au baccalauréat ce n'est pas le travail de l'élève, mais les chiffres qui feront croire à ceux qui veulent bien l'entendre que cette nouvelle session a été à nouveau une belle réussite, malgré une année scolaire chaotique ? Rappelons que la note retenue pour le baccalauréat sera celle qui, entre la moyenne annuelle et la note obtenue à l'épreuve finale, sera la meilleure. Faudra-t-il encore délibérer, et ce sans l'expertise du professeur de philosophie qui est le seul à pouvoir juger légitimement de la possibilité de corriger la note qu'il aura attribuer ?

La convergence de tous ces éléments crée une pression inutile et préjudiciable à la qualité de notre travail et à notre santé. A terme, cette dégradation des conditions de travail concernera, en fonctionnement normal dans le cadre des EC, tous les collègues. Ces aménagements décidés sans concertation remettent en question les fondamentaux de notre éthique professionnelle. Devant l'impossibilité (ou le refus) du SIEC d'entendre nos inquiétudes, il nous semble légitime et nécessaire de nous tourner vers vous pour vous demander de relayer nos besoins. Nous espérons en effet que, conscientes de ce qu'exigent les corrections des copies de philosophie, vous pourrez soutenir les demandes suivantes :

- Allonger le délai de correction ;
- Avoir l'assurance d'une décharge de quinze copies par jour pour les collègues qui seront jurys de grand oral ;
- Avoir la possibilité de télécharger les copies numérisées, de les faire imprimer par nos établissements pour les personnes qui préfèrent travailler sur papier, ou leur permettre de disposer des originaux ;
- Ne rendre accessibles les copies qu'aux familles qui en feraient la demande auprès du SIEC, comme cela avait toujours été permis ;
- Permettre de véritables commissions de délibération respectueuses du travail de nos élèves et du nôtre.

Soyez assurées de notre entier dévouement à nos missions. Nous n'avons nul autre espoir que de pouvoir les exercer de la meilleure façon possible. Mais cela ne peut être, sans des conditions qui le permettent. Or, nous sommes placés dans une situation professionnellement et humainement intenable.

Bien cordialement,

L'équipe de philosophie du lycée Galilée (Cergy).